

PROCÈS-VERBAL D'UNE RÉUNION RÉGULIÈRE DU  
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CONFÉRENCE  
RÉGIONALE DES ÉLUS (CRÉ) DE L'ABITIBI-  
TÉMISCAMINGUE TENUE LE 26 NOVEMBRE 2009,  
À 16 H 30, À LA SALLE DE CONFÉRENCES DE  
L'ORGANISME, À ROUYN-NORANDA, SOUS LA  
PRÉSIDENTE DE M. ULRICK CHÉRUBIN,  
PRÉSIDENT.

---

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTES ET PRÉSENTS :

Mesdames Anne-Marie Béland  
Stéphanie Lamarche  
Linda Perron-Beauchemin

Messieurs Philippe Barette  
Marc Bibeau  
Luc Dupuis  
Bernard Flébus  
Bernard Gauthier  
Normand Houde  
Jean-Maurice Matte  
Mario Provencher  
Daniel Rancourt  
Jacques Riopel  
Arnaud Warolin

ÉTAIENT ABSENTES ET ABSENTS

Mesdames Mélissa Desrochers  
Johanne Jean  
Messieurs André Vézeau  
Fernand Trahan

LES OBSERVATEURS

Aline Sauvageau, bureau du ministre Pierre Corbeil  
Olivier Duchesne, bureau du député François Gendron  
Denis Moffet, MAMROT  
Gracia Laforge, MAMROT

LE PERSONNEL

Mesdames Martine Rioux, directrice générale  
Julie Lemire, agente de développement (vidéoconférence)  
Mélanie Corriveau, agente de développement  
Nathalie Dallaire, agente de développement (vidéoconférence)  
Diane Guillemette, responsable des communications  
Messieurs Stanislas Kételers, agent de développement (vidéoconférence)  
Simon Letendre, directeur adjoint  
Jean-François Turcotte, agent de développement  
Simon Gaivin, agent de développement  
Serge Maheux, analyste

1. MOT DE BIENVENUE DU PRÉSIDENT

M. Ulrick Chérubin, à titre de premier vice-président, ouvre la rencontre et souhaite particulièrement la bienvenue à M. Bernard Flébus, M. Arnaud Warolin, M. Bernard Gauthier et M. Marc Bibeau, tous nouvellement élus dans le cadre des élections municipales et dorénavant représentants de leur municipalité respective au conseil d'administration de la Conférence régionale.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par Mme Linda Perron Beauchemin, appuyée de M. Normand Houde, d'accepter l'ordre du jour tel que présenté et de le laisser ouvert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. PROCÈS-VERBAL DU 17 SEPTEMBRE 2009

IL EST PROPOSÉ par M. Philippe Barette, appuyé par M. Jacques Riopel, d'ajouter le nom de M. Luc Dupuis au nombre des absents et d'accepter le procès-verbal tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.1 SUIVIS DU PROCÈS-VERBAL

Mme Martine Rioux explique qu'il est possible que la Conférence régionale n'ait pas à engager les sommes prévues au projet TÉVA (réussite éducative pour les élèves handicapés).

4. ÉLECTION DE L'EXÉCUTIF

Président d'élection

087-09 : IL EST PROPOSÉ par M. Normand Houde, appuyé par Mme Anne-Marie Béland, de nommer M. Denis Moffet, directeur régional du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) président de l'élection.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

M. Moffet rappelle que le mandat est de deux ans renouvelables et que la rotation des territoires est privilégiée. Il souligne que les présidents précédents provenaient des territoires de la Vallée-de-l'Or et du Témiscamingue.

Élection à la présidence

M. Moffet procède à l'appel de candidatures pour l'élection d'une présidente ou d'un président à la suite de la défaite de M. Jean-Pierre Charron aux dernières élections municipales.

088-09 : IL EST PROPOSÉ par M. Philippe Barette, appuyé par M. Jacques Riopel, de nommer M. Ulrick Chérubin à titre de président de la Conférence régionale des élus de l'Abitibi-Témiscamingue.

M. Chérubin accepte.

089-09 : IL EST PROPOSÉ par M. Mario Provencher, appuyé par Mme Stéphanie Lamarche, de fermer la période de mise en candidature.

M. Ulrick Chérubin est élu président de la Conférence régionale des élus de l'Abitibi-Témiscamingue par acclamation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Élection à la première vice-présidence

090-09 : IL EST PROPOSÉ par M. Normand Houde, appuyé par Mme Stéphanie Lamarche, de nommer M. Mario Provencher à titre de premier vice-président.

091-09 : IL EST PROPOSÉ par Mme Anne-Marie Béland, appuyé par M. Daniel Rancourt, de nommer M. Jean-Maurice Matte à titre de premier vice-président de la Conférence régionale des élus de l'Abitibi-Témiscamingue.

092-09 : IL EST PROPOSÉ par M. Philippe Barette, appuyé par M. Bernard Flébus, de fermer la période de candidatures.

M. Matte accepte.  
M. Provencher refuse.

M. Jean-Maurice Matte est nommé par acclamation premier vice-président de la Conférence régionale des élus de l'Abitibi-Témiscamingue.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Élection comme trésorière ou trésorier

093-09 : IL EST PROPOSÉ par M. Bernard Flébus, appuyé par M. Philippe Barette, de nommer M. Arnaud Warolin à titre de trésorier de la Conférence régionale des élus de l'Abitibi-Témiscamingue.

094-09 : IL EST PROPOSÉ par Mme Anne-Marie Béland, appuyée par M. Marc Bibeau, de fermer la période de mise en candidature.

M. Arnaud Warolin est nommé trésorier de la Conférence régionale des élus de l'Abitibi-Témiscamingue par acclamation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

M. Ulrick Chérubin remercie l'assistance pour sa confiance. Il s'agit selon lui d'un poste prestigieux qu'il remplira au meilleur de ses capacités. Il indique par ailleurs que la CRÉ a une excellente cote au Québec, cote qu'il entend maintenir. Il se félicite également de pouvoir compter sur deux vice-présidents tels que MM. Matte et Provencher. Il remercie et félicite également l'équipe de permanents, et tout particulièrement Mme Rioux et Mme Guillemette. Il entend viser rien de moins que la performance et la perfection.

M. Jean-Pierre Charron

095-09 : IL EST PROPOSÉ par M. Jacques Riopel, appuyé par M. Mario Provencher, d'écrire une lettre de remerciements à M. Jean-Pierre Charron pour le temps qu'il a consacré à la présidence de la CRÉ jusqu'au 1<sup>er</sup> novembre 2009.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### 4.1 RÉSOLUTIONS :

##### 4.1.1 SIGNATURES DES EFFETS BANCAIRES

096-09 : IL EST PROPOSÉ par Mme Anne-Marie Béland, appuyée par M. Normand Houde, que M. Ulrick Chérubin, président, M. Jean-Maurice Matte, 1<sup>er</sup> vice-président, M. Mario Provencher, 2<sup>e</sup> vice-président, ainsi que Mme Martine Rioux, directrice générale, constituent les signataires autorisés des effets bancaires de la Conférence régionale des élus (CRÉ) de l'Abitibi-Témiscamingue.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

##### 4.1.2 SIGNATURE DU PRÉSIDENT (CONTRATS, PROTOCOLES, ENTENTES, ETC.)

CONSIDÉRANT les nombreux contrats, protocoles, ententes et autres documents administratifs courants;

097-09 : IL EST PROPOSÉ par M. Mario Provencher, appuyé par M. Normand Houde :

- D'autoriser le président, M. Ulrick Chérubin, à signer pour et au nom de la Conférence régionale des élus de l'Abitibi-

Témiscamingue, les contrats, protocoles, ententes, conventions, demandes de subventions ou autres documents administratifs;

- D'autoriser le 1er vice-président, M. Jean-Maurice Matte, en l'absence du président, à signer pour et au nom de la Conférence régionale des élus de l'Abitibi-Témiscamingue, les contrats, protocoles, ententes, conventions, demandes de subventions ou autres documents administratifs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### 4.1.3 CARTE DE CRÉDIT POUR LE PRÉSIDENT

098-09;

IL EST PROPOSÉ par M. Jean-Maurice Matte, appuyé par M. Bernard Flébus, de permettre l'utilisation d'une carte de crédit au montant de 10 000 \$ à M. Ulrick Chérubin aux fins de représentations dans le cadre de sa fonction de président de la Conférence régionale des élus (CRÉ) de l'Abitibi-Témiscamingue.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 5. RESSOURCES NATURELLES

#### 5.1 COMMISSION FORESTIÈRE – NOMINATION DE NOUVEAUX COMMISSAIRES

À la suite de l'analyse des candidatures reçues et après analyse des recommandations du comité de sélection :

099-09 :

IL EST PROPOSÉ par Mme Linda Perron-Beauchemin, appuyée par M. Daniel Rancourt, de nommer, à titre de commissaires à la Commission forestière régionale, Mme Marie-Claire Legault pour le volet social et Mme Sophie Dallaire pour le volet environnement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

M. Jacques Riopel souhaite que des vérifications soient faites auprès des membres du conseil d'administration lorsqu'il existe des besoins sur le plan de la représentation territoriale au sein des différentes tables, commissions ou groupes de travail de la CRÉ.

#### 5.2 PORTRAIT FORESTIER

CONSIDÉRANT que la Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire (CRRNT) doit rédiger un Plan régional de développement intégré sur les ressources et le territoire (PRDIRT);

CONSIDÉRANT que le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) demande que le PRDIRT contienne des enjeux écologiques afin de mettre en œuvre l'aménagement écosystémique;

CONSIDÉRANT que la mise en œuvre de l'aménagement écosystémique fait partie des orientations de la Commission forestière depuis 2006;

CONSIDÉRANT que l'aménagement écosystémique passe par la production d'un portrait des forêts à l'état naturel (portrait préindustriel) ainsi que par la production d'un portrait actuel, lesquels seront par la suite comparés (les écarts constituant les enjeux écologiques qui guideront les stratégies d'aménagement forestier);

CONSIDÉRANT que trois soumissionnaires ont répondu à l'appel d'offres public et que leurs propositions ont fait l'objet d'une analyse de la part d'un comité de sélection;

CONSIDÉRANT que Valeur Nature dispose d'une équipe solide, combinant des biologistes, des ingénieurs forestiers, des chercheurs comme des praticiens et un équilibre entre des personnes ayant œuvré en forêt boréale et en forêt feuillue et mixte;

CONSIDÉRANT que le critère « capacité et expertise » est celui qui a fait la différence pour le comité;

CONSIDÉRANT que le comité et le soumissionnaire retenu se rencontreront à 3 reprises au cours du mandat;

100-09 : IL EST PROPOSÉ par Mme Anne-Marie Béland, appuyée par M. Philippe Barette, d'accepter la proposition de Valeur Nature pour un montant de 73 550 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Toutefois, les membres souhaitent pouvoir bénéficier, à l'avenir, d'une grille technique ou de pointage permettant de justifier les choix en faveur d'un soumissionnaire plutôt qu'un autre lorsqu'il s'agit de services professionnels. Il serait également intéressant de posséder des balises financières permettant de comparer ce qui est comparable et d'identifier les aspects non couverts par un soumissionnaire.

### 5.3 FORUM DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

CONSIDÉRANT que les membres du conseil d'administration de la CRÉ souhaitent se consacrer à la préparation et la tenue de l'événement régional sur le secteur minier à la fin du mois de février 2010;

CONSIDÉRANT que lors de ce forum il sera question de la prise en compte des préoccupations sociales, environnementales et économiques rattachées au développement de ce secteur;

CONSIDÉRANT que bien que le sujet abordé par le Conseil régional de l'environnement de l'Abitibi-Témiscamingue (CREAT) soit pertinent, le projet ne répond pas à un besoin pressant de la CRÉ et des municipalités en ce moment;

CONSIDÉRANT qu'en effet, le monde municipal se sent interpellé depuis un certain moment déjà sur la question du développement durable et dispose de sources d'information et de formation sur le sujet;

101-09 : IL EST PROPOSÉ par M. Jean-Maurice Matte, appuyé par M. Jacques Riopel, de ne pas retenir la demande de participation à l'organisation du Forum régional sur le développement durable du Conseil régional de l'environnement de l'Abitibi-Témiscamingue.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## 6. ÉCONOMIE FORESTIÈRE

### 6.1 STRATÉGIE D'UTILISATION DU BOIS – DÉMARCHEUR

M. Jean-François Turcotte explique que le Q-WEB et les CRÉ de l'Abitibi-Témiscamingue et de la Baie-James se sont mis d'accord pour confier le mandat de la stratégie d'utilisation du bois à l'Association forestière de l'Abitibi-Témiscamingue (AFAT). Les objectifs sont de promouvoir l'utilisation du bois dans la construction, de soutenir techniquement les instances municipales, institutionnelles ou privées désireuses d'utiliser le bois dans la construction, et

de favoriser le développement d'une expertise régionale relative à l'utilisation du bois dans la construction. Le financement, sur deux ans, est de 200 000 \$, soit 60 000 \$ du Q-WEB, et 40 000 \$ pour les CRÉ de l'Abitibi-Témiscamingue et de la Baie-James (le bureau de direction a déjà donné son accord à un montant de 20 000 \$ pour deux ans).

Les mandats de l'AFAT seront d'embaucher une personne répondant au profil de démarcheur défini par le Q-WEB, d'effectuer du démarchage par des rencontres auprès des instances municipales, institutionnelles ou privées, de sensibiliser les firmes d'architectes et d'ingénierie, de conseiller et d'offrir du soutien technique dans le cadre de projet de construction en bois, d'organiser ou de collaborer à l'organisation d'événements ou de formations et de produire un rapport final de l'entente.

Un démarcheur devrait être en fonction au plus tard en janvier 2010. Il s'agit du principal suivi du plan d'action qui fait suite au Colloque sur l'économie forestière.

7. VHR

7.1 PLAN DIRECTEUR DES SENTIERS DE VÉHICULES HORS ROUTE

Mme Nathalie Dallaire fait état des principaux faits saillants de ce vaste chantier de consultation. Elle rappelle qu'au printemps 2006, le gouvernement du Québec annonçait 34 mesures, dont un resserrement des règles de pratique, dans la Loi sur les véhicules hors route, au terme d'une démarche qui a commencé par une vaste consultation publique. Les objectifs étaient d'améliorer la sécurité des utilisateurs et de rendre la pratique plus respectueuse des riverains et de l'environnement. Il donnait par la suite un mandat aux conférences régionales des élus (CRÉ) en novembre 2006 et leur demandait de mettre en place une table de concertation régionale avec comme mandat d'établir deux réseaux interrégionaux de sentiers (motoneiges et quads), en plus de préparer un plan d'évacuation des blessés pour ces sentiers.

La CRÉ de l'Abitibi-Témiscamingue, avec sa Table régionale sur les véhicules hors route, a rempli son mandat et serait prête à déposer ses recommandations au gouvernement. C'est dans une perspective de développement durable (social, sécurité, environnement et économique) qu'elle a travaillé, en vue d'une consolidation et d'un développement de sentiers de VHR durables dans le temps.

Le plan directeur porte sur trois aspects particuliers : les objectifs généraux et spécifiques employés pour la planification des sentiers; une proposition de tracé Trans-Québec de motoneige (identification de sentiers régionaux existants devenant transrégionaux) et une proposition de tracé Trans-Québec de quad (identification de corridors ou axes pour le développement des sentiers); ainsi qu'un plan directeur pour l'évacuation des blessés en situation hors routes.

Cette opération s'inscrit dans l'orientation du ministère des Transports du Québec de relier les régions entre elles par un réseau de 10 000 km pour le quad et de 10 000 km pour la motoneige.

La concertation régionale sur le dossier VHR s'est étendue sur une période de trois ans. Plus d'une soixantaine de bénévoles et partenaires régionaux ont collaboré à cette démarche.

102-09 :

IL EST PROPOSÉ par M. Jacques Riopel, appuyé par M. Luc Dupuis, d'adopter le plan directeur proposé par la Table régionale sur les véhicules hors route et de le déposer auprès du ministère des Transports du Québec (MTQ).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. FONDS

8.1 PROGRAMME DE MAINTIEN DE L'ACCESSIBILITÉ AUX TERRES DU DOMAINE DE L'ÉTAT À VOCATION FAUNIQUE ET MULTIRESSOURCE – RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION ÉCONOMIQUE

M. Serge Maheux présente les principaux projets qui émanent des territoires dans le cadre du Programme de maintien de l'accessibilité aux terres du domaine de l'État.

103-09 :

IL EST PROPOSÉ par M. Philippe Barette, appuyé par M. Jean-Maurice Matte, d'entériner les recommandations des MRC et de déposer les demandes auprès du ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Mme Mélanie Corriveau présente une proposition de la Commission économique régionale qui a été saisie de la problématique entourant le Programme de maintien de l'accessibilité aux terres du domaine de l'État.

Considérant qu'avec la crise forestière actuelle, plusieurs compagnies forestières ne font plus d'opérations et donc, aucun entretien du réseau de chemins forestiers;

Considérant l'importance du réseau forestier sur les terres publiques et la nécessité qu'il soit sécuritaire, notamment pour l'accès aux pourvoiries et aux zecs;

Considérant que dans le cadre d'une entente Canada Québec, le gouvernement a annoncé le Programme de maintien de l'accessibilité aux terres du domaine de l'État à vocations faunique et multiressource, doté d'une enveloppe de 1,9 M\$ par année pour les deux prochaines années, et ce, pour l'Abitibi-Témiscamingue;

Considérant que la date limite pour déposer les projets était le 31 octobre 2009;

Considérant que les promoteurs devraient recevoir une réponse quant à leur dossier d'ici un mois;

Considérant qu'il s'agit de travaux de réfection de chemins, notamment le remplacement de ponceaux et la construction de ponts;

Considérant que la période hivernale est un frein à la réalisation de certains travaux;

Considérant que tous les promoteurs requerront les services d'entrepreneurs en même temps;

Considérant que le ministère déclare que seuls les travaux terminés avant le 31 mars 2010 seront admissibles à l'enveloppe de l'année en cours et que le solde de l'enveloppe sera retourné au gouvernement;

Considérant l'importance des sommes en jeu, de même que pour les entrepreneurs de pouvoir réaliser ces travaux, compte tenu du ralentissement et même de l'arrêt des opérations forestières dans certains secteurs;

104-09 :

IL EST PROPOSÉ par M. Arnaud Warolin, appuyé par Mme Stéphanie Lamarche, que la Conférence régionale des élus de l'Abitibi-Témiscamingue intervienne auprès des ministres Mme Nathalie Normandeau du MRNF et M. Denis Lebel de

Développement économique Canada afin que les sommes allouées en 2009-2010, qui n'auront pu être utilisées compte tenu des délais très courts, soient reportées et s'ajoutent aux sommes prévues en 2010-2011.

105-09 : Il est également résolu que la Conférence régionale des élus de l'Abitibi-Témiscamingue partage cette position aux autres CRÉ du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## 8.2 ENTENTE IMMIGRATION : STRUCTURE D'ACCUEIL DES NOUVEAUX ARRIVANTS

M. Simon Gaivin rappelle brièvement l'histoire du dossier. Le fonds développé vise à doter chaque territoire d'un service d'accueil pour les personnes immigrantes.

M. Serge Maheux présente les projets déposés et les recommandations du comité de suivi de l'entente en immigration.

106-09 : IL EST PROPOSÉ par M. Daniel Rancourt, appuyé par M. Bernard Gauthier, d'accepter les cinq projets suivants pour un total de 125 000 \$ :

La Mosaïque – 25 000 \$

Mouvement de la relève d'Amos-région – 25 000 \$

Carrefour jeunesse emploi du Témiscamingue – 25 000 \$

Carrefour jeunesse emploi de la MRC Abitibi-Ouest – 25 000 \$

Carrefour jeunesse emploi d'Abitibi-Est – 25 000 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## 8.3 AÎNÉS

M. Serge Maheux explique que la CRÉ doit approuver la programmation faite par la Table de concertation des personnes âgées de l'Abitibi-Témiscamingue. M. Maheux n'a pas procédé à l'analyse des dossiers, mais confirme que la démarche est conforme aux règles établies par le protocole.

Les projets proviennent exclusivement du Témiscamingue dans le cadre de cette programmation.

107-09 : IL EST PROPOSÉ par Mme Anne-Marie Béland, appuyé par M. Normand Houde, d'entériner les trois projets choisis par la Table de concertation des personnes âgées de l'Abitibi-Témiscamingue dans le cadre du Fonds pour les âgés pour un montant total de 17 780 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## 9. ÉDUCATION

### 9.1 RÉUSSITE ÉDUCATIVE

Mme Julie Lemire présente le projet d'étude sur la réussite éducative. Elle précise que les intervenantes et intervenants régionaux ont souligné à maintes reprises l'importance de se doter d'un portrait régional de la réussite éducative et du décrochage scolaire.

Plusieurs écrits recensent des éléments liés au décrochage scolaire et à la réussite éducative, toutefois, aucun ne représente la réalité de la région.

Le système scolaire étant particulier chez les communautés autochtones, très peu de données sont disponibles pour la situation des jeunes autochtones. Le décrochage scolaire chez les jeunes autochtones est très préoccupant, pour ne pas dire alarmant. Les intervenantes et intervenants ressentent un grand besoin d'être outillés pour être en mesure de mieux intervenir.

Il est important d'effectuer un suivi du développement d'une telle recherche afin de s'assurer que cette étude profite aux milieux et qu'elle s'ajuste à ce qui se fait actuellement au MELS.

Considérant l'importance de doter les intervenantes et intervenants d'un portrait régional de la réussite éducative et du décrochage scolaire dans la région;

Considérant qu'une équipe de chercheurs s'est montrée intéressée à réaliser un projet de recherche de qualité;

Considérant les besoins de la région de comprendre le phénomène du décrochage et les mécanismes permettant la persévérance scolaire des jeunes, incluant les jeunes autochtones;

Considérant la recommandation favorable de la Table éducation-emploi qui est le partenaire en concertation dans ce dossier;

Considérant que la CRÉ est fiduciaire et gestionnaire du projet;

108-09 :

IL EST PROPOSÉ par M. Daniel Rancourt, appuyé par M. Bernard Gauthier, de mandater l'UQAT pour réaliser la recherche en octroyant un montant maximal de 86 125 \$ à partir de l'entente sur la réussite éducative pour la réalisation du portrait.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## 9.2 DEMANDE D'APPUI COMMISSION SCOLAIRE HARRICANA

Mme Martine Rioux explique que depuis 2003, la Commission scolaire Harricana (CSH) offre le programme de Conduite de machinerie lourde en voirie forestière afin de répondre aux besoins exprimés par la région de l'Abitibi-Témiscamingue. Depuis qu'elle offre cette formation, la CSH n'a toujours reçu qu'une autorisation provisoire, ce qui l'oblige à refaire les demandes d'année en année afin d'offrir la formation. Cette situation rend difficile la planification de la formation et freine parfois l'offre pour des cohortes qui démontrent des besoins, dont les Premières Nations.

Depuis 2005, la CSH est en pourparlers avec le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) afin d'obtenir le renouvellement de son autorisation provisoire, mais surtout de recevoir une autorisation permanente pour le programme de voirie forestière. Même si elle a fourni des compléments d'information provenant d'Emploi-Québec, renoncé à certains éléments et répondu positivement depuis 2003 à toutes les demandes additionnelles formulées par le MELS, la CSH n'a toujours pas reçu de réponse favorable à sa demande.

La CSH fait donc appel à plusieurs partenaires locaux et régionaux afin d'appuyer son projet et demande à la Conférence régionale des élus de l'Abitibi-Témiscamingue de lui faire parvenir une lettre d'appui s'adressant à la ministre de l'Éducation.

L'ensemble des commissions scolaires appuie le projet et la demande d'autorisation permanente pour le programme de Conduite de machinerie lourde en voirie forestière fait partie des priorités énoncées dans le Plan d'aménagement de l'offre de formation professionnelle, technique et universitaire de l'Abitibi-Témiscamingue.

Dans l'Enquête sur les besoins de main-d'œuvre et de compétences de l'Abitibi-Témiscamingue de 2008, 28 entreprises ont signalé des besoins afin de pourvoir 56 postes de conductrices ou conducteurs de machinerie lourde.

Le programme peut répondre aux besoins tant dans le domaine minier que forestier.

Il est d'une importance stratégique pour la région d'assumer à part entière la formation de main-d'œuvre dans les domaines minier et forestier.

109-09 :

IL EST PROPOSÉ par M. Jean-Maurice Matte, appuyé par Mme Anne-Marie Béland, d'acheminer une lettre d'appui à la CSH demandant à la ministre de l'Éducation une autorisation permanente pour le programme de Conduite de machinerie lourde en voirie forestière en faveur de la Commission scolaire Harricana.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## 10. INTERNET HAUTE VITESSE

### 10.1 APPUI AU PROJET DU TÉMISCAMINGUE

Plusieurs communautés rurales souhaitent se doter du service Internet à haute vitesse (IHV) à prix raisonnable. Afin de les soutenir dans leur projet de branchement, le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT), dans le cadre de la Politique nationale de la ruralité 2007-2014, met à leur disposition le programme *Communautés rurales branchées*.

Par l'intermédiaire de ce programme, le gouvernement contribue financièrement aux projets collectifs de branchement à Internet haute vitesse (IHV) des milieux ruraux. Le Programme est doté d'une enveloppe de 24 millions de dollars et la contribution peut atteindre 1,5 million de dollars par projet.

CONSIDÉRANT que le mode de fonctionnement choisi régionalement a été celui de respecter le choix des intervenants concernés, soit celui de travailler par territoire;

CONSIDÉRANT que la CRÉ de l'Abitibi-Témiscamingue ne prétend pas détenir l'expertise nécessaire pour une analyse poussée des choix techniques et technologiques retenus par le groupe promoteur;

CONSIDÉRANT que l'ensemble du projet présenté semble s'avérer la solution idéale pour les Témiscamiennes et les Témiscamiens;

110-09 :

IL EST PROPOSÉ par M. Philippe Barette, appuyé par M. Bernard Flébus, d'appuyer la demande de subvention au montant de 1 027 971 \$ faite au MAMROT par Communication Témiscamingue.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## 11. COMMISSION ÉCONOMIQUE

### 11.1 FINANCIÈRE AGRICOLE ET REPRISE D'ACTIFS EN RÉGION – RECOMMANDATION

Mme Mélanie Corriveau explique que depuis 2007, la région cherche à modifier la chaîne alimentaire afin de permettre une production et une consommation de proximité. La filière bovine a d'ailleurs été identifiée comme filière «test» de cette nouvelle façon de faire.

Afin de déployer cette filière et de permettre aux producteurs de s'adapter à cette nouvelle philosophie et au développement d'une nouvelle filière, et incidemment de survivre à la crise qui perdure, des démarches ont été entamées pour obtenir du financement au moyen d'une entente spécifique. À ce jour, la CRÉ a convenu d'y engager 500 000 \$. Aussi, l'ensemble des autorisations et approbations a été donné par le politique.

Les conséquences sont importantes, plusieurs producteurs peinent à survivre à la crise et certains ont déjà fait faillite, alors que d'autres sont en instance de voir leurs actifs saisis par la Financière agricole.

Cette situation entraîne la liquidation des actifs et le morcellement de terres agricoles en plus des pertes d'emplois liés à ces reprises par la Financière. Les impacts seront considérables sur la volonté régionale de développer une filière bovine de proximité sans compter les impacts sociaux et économiques de ces pertes.

Elle présente une proposition de la Commission économique régionale.

CONSIDÉRANT que la région est en démarche pour convenir d'une entente spécifique en agroalimentaire;

CONSIDÉRANT que cette entente permettrait à des producteurs bovins de repositionner leurs productions et de retrouver la rentabilité à moyen et long terme;

CONSIDÉRANT que chaque jour qui passe sans que l'entente ne soit convenue, entraîne la reprise des actifs des producteurs par la Financière agricole;

CONSIDÉRANT qu'à chaque fois que des actifs sont liquidés, la région perd de sa capacité de production pour assurer le développement de sa filière bovine;

CONSIDÉRANT que la région est rendue à un seuil critique concernant le maintien de ses services spécialisés ; si la diminution du nombre de fermes persiste, cela fragilisera davantage l'économie agricole et l'accessibilité aux services et à l'expertise en place ;

111-09 :

IL EST PROPOSÉ par Mme Stéphanie Lamarche, appuyée par M. Jacques Riopel, que la Conférence régionale des élus de l'Abitibi-Témiscamingue demande à la Financière agricole et au ministre de l'Agriculture d'imposer immédiatement un moratoire sur la reprise d'actifs de ferme en Abitibi-Témiscamingue pour un délai minimum d'une année après l'entrée en vigueur de l'entente spécifique en agroalimentaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## 11.2 MESURES FISCALES AUX RÉGIONS RESSOURCES – RECOMMANDATION

Mme Mélanie Corriveau indique que depuis février 2007, les conférences régionales des régions ressources (Abitibi-Témiscamingue, Baie-James, Saguenay-Lac-Saint-Jean, Mauricie, Côte-Nord, Bas-Saint-Laurent et Gaspésie) assurent une vigilance sur la question des mesures fiscales aux régions ressources. Ces crédits d'impôt poursuivent un objectif de diversification économique menant à la création d'emplois dans les régions défavorisées tout en soutenant l'occupation du territoire.

Il existe plusieurs types de mesures fiscales et celles-ci ont subi plusieurs modifications depuis ces trois dernières années. Sans remettre en question la nécessité d'évaluer et d'adapter ces mesures, il est toutefois important de spécifier que ce qui nuit et agace principalement les entreprises, ce sont ces incertitudes qui entourent ces crédits d'impôt.

Effectivement, depuis les démarches du groupe de travail sur les aides fiscales aux régions ressources et à la nouvelle économie mises en place par le gouvernement du Québec en 2007, rien n'est clairement statué sur la question et celle-ci continue d'être débattue dans maintes instances.

La Commission économique régionale a été saisie de cette problématique entourant les changements sans préavis aux mesures fiscales aux régions ressources. C'est ainsi qu'en octobre 2009, le ministère du Revenu a modifié le crédit d'impôt à l'investissement relatif aux matériaux de fabrication et de transformation sans autre avis et consultation que la publication d'un bulletin d'information du ministère des Finances du Québec.

Ces changements ont des impacts importants sur les prévisions financières des entreprises et nuisent à une planification saine de la gestion.

Considérant que les mesures d'aide aux entreprises doivent être stables afin d'être prévisibles dans leur application;

Considérant que lorsque des mesures font l'objet de modifications trop fréquentes, elles amènent de l'incertitude chez les entreprises;

112-09 :

IL EST PROPOSÉ par M. Jean-Maurice Matte, appuyé par M. Arnaud Warolin, que la Conférence régionale des élus de l'Abitibi-Témiscamingue dénonce l'instabilité des mesures fiscales dédiées aux régions ressources et demande au ministre des Finances, M. Bachand, et au ministre du Revenu, M. Dutil, de statuer rapidement sur ces mesures et que les modalités de ces crédits ne puissent plus être modifiées sans préavis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. COMITÉ DE GESTION ENTENTE DE PARTENARIAT TOURISME : REPRÉSENTANT DE LA CRÉ

113-09 :

IL EST PROPOSÉ par M. Jean-Maurice Matte, appuyé par M. Philippe Barette, de nommer M. Ulrick Chérubin au Comité de gestion de l'entente de partenariat en tourisme à titre de représentant de la Conférence régionale des élus de l'Abitibi-Témiscamingue.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13. MANDAT SDT-ENTENTE AUTOCHTONE

M. Simon Letendre explique les dernières orientations quant à l'entente autochtone en faveur d'une ressource postée au Témiscamingue, territoire qui vit une problématique particulière puisque la majorité des Premières Nations du Témiscamingue sont anglophones.

114-09 :

IL EST PROPOSÉ par Mme Anne-Marie Béland, appuyée par Mme Linda Perron-Beauchemin de présenter cette orientation au Secrétariat aux Affaires autochtones lors de la rencontre du 2 décembre 2009.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14. AFFAIRES NOUVELLES

14.1 RENOUELEMENT DE LA POLITIQUE DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Mme Stéphanie Lamarche, M. Luc Dupuis et M. Ulrick Chérubin feront partie du comité de négociation pour le renouvellement de la politique du personnel en compagnie de M. Simon Letendre et de Mme Martine Rioux.

14.2 RÉFORME LOI ÉLECTORALE

L'actualité fait état de possibles modifications à la loi électorale à la suite d'une sortie du ministre Béchard. Le dossier sera suivi de près par Mme Corriveau. M. Matte précise que tant que les notions de territoire et de distance ne seront pas prises en compte, la région est en danger sur le plan démocratique.

#### 14.3 INFORMATION RÉGIONALE

M. Simon Gaivin fait état des travaux d'un comité restreint sur la question de l'information régionale intéressé par la desserte, la qualité et la diversité des médias, ainsi que par la visibilité de l'Abitibi-Témiscamingue à l'extérieur de ses frontières.

Les demandes faites auprès de TVA et de RNC média ont porté des fruits. L'Abitibi-Témiscamingue peut maintenant être vue et entendue sur LCN et à Salut, Bonjour! Il semble qu'un aspect technique empêchait la présence de l'Abitibi-Témiscamingue. Par ailleurs, le comité a choisi de ne pas pousser la question de la qualité de l'information pour le moment.

#### 15. LEVÉE DE LA RENCONTRE

La séance est levée à 20 h 45. Le prochain conseil d'administration sera convoqué à 13 h 30, le 10 décembre prochain et sera suivi d'un 5 à 7 avec les employés.